

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

Effectif : 23

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés

Mesdames POLLIER, PROVENT, LAGRANGE, BARBIER  
CHEVARIN, MANGEANT, LACROIX et BIDAL  
Monsieur ARTHAUD BERTHET

Membres présents

Messieurs VILLESECHE, GRIVA, GARDAN, JACQUEMIN,  
MANGEANT, DROUX, PUTHON, BAJARD, ROBIN et MARTIN  
Mesdames DETTLING, BOUILLOT, DESMARIEUX, MACHET

Membres présents : 12 puis 13 (18 h 05) et 14 (à partir de 18 h15)

Date de la convocation : 12 janvier 2017

<b><u>I – AFFAIRES GENERALES</u></b>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant atteint ouvre le Conseil d'administration à 18 h 00 avec 12 personnes.</p> <p>M. le Principal demande aux membres du C.A. s'ils ont des remarques à faire sur le PV du CA du 29 novembre 2016. Aucune remarque.</p> <p><b>Approbation du PV du CA du 29 novembre 2016</b></p>	
<p>Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p><b>Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 26 janvier 2017</b></p> <p>M. le Principal ajoute à l'ordre du jour, le point suivant : « la semaine à un autre rythme »</p> <p>Arrivée de Mme Bouillot à 18 h 05</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour.	
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	
<b>Secrétaire de séance : Mme DETTLING</b>  Arrivée de Mme Machet à 18 h 10 donc 14 votants	

<b><u>II - Questions pédagogiques</u></b>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>1 – Liaison « Ecoles-collège » :</p> <p>Suite au Conseil Ecole-collège du 15 décembre 2016, M. le Principal explique les points suivants :</p> <p>1) l'organisation de programme du cycle 3 en mathématiques a été validée. En français, les enseignants du cycle 3 se sont accordés sur différents codes identiques sur tout le cycle (ex : codes couleurs /mots soulignés ....) C'est une demande de l'institution de caler les programmes.</p> <p>2) l'immersion de professeurs du collège dans des écoles du secteur se fera d'ici la fin de l'année.</p> <p>3) La présentation du collège aux parents des écoles du secteur se fera fin mars et début avril par M. le Principal qui se déplacera pour rencontrer les élèves de CM2 et leurs parents. Une réunion avec les parents de l'école de Yenne sera organisée au collège alors que le Principal ira rencontrer les élèves dans leur école.</p> <p>4) présentation du nouveau flyer distribué aux élèves lors des visites des écoles.</p> <p>5) organisation de l'accueil des futurs 6èmes : système de 2 groupes sur 2 après-midi fin mai / début juin.</p> <p>6) Nouveauté : Organisation d'une activité « sport en anglais » (le 9 juin) avec les 6<sup>ème</sup> et les primaires de l'école de Yenne.</p> <p>2 – Conseil de la vie collégienne (CVC) :</p> <p>La circulaire du 7 décembre 2016 précise que c'est le CA qui doit fixer la composition et les modalités d'élection ou de désignation des membres du CVC</p> <p>Le CVC doit comprendre :</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

- le chef d'établissement  
 - des représentants des élèves  
 - au moins 2 représentants du personnel ou enseignants  
 - au moins 1 représentant des parents d'élèves  
 Mandat sur 1 ou 2 ans

A la rentrée prochaine que faire, sur la base du volontariat ou non.  
 Différentes remarques puis des échanges fructueux :  
 M. Martin : implication du FSE, liée au projet et plus de sens.  
 M. Puthon : c'est dommage de freiner les élèves qui veulent participer.  
 M. Martin : cela permet aux élèves de se réunir  
 M. Puthon : c'est quelque chose de nouveau, à modifier dans les années futures.  
 Mme Bouillot : propose 1 élève par niveau, regroupement des candidats et un temps pour se réunir.  
 M. le Principal répond que l'on ne peut pas forcer les personnes à s'investir et qu'il est dommage de se priver des bonnes volontés !

M. le Principal propose la composition suivante :

- le chef d'établissement
- 1 enseignant volontaire + 1 personnel de la vie scolaire volontaire (AED ou AVS)
- 2 parents volontaires
- 2 représentants des élèves par niveau maximum (avec suppléant). Si de très nombreux élèves sont candidats alors un conseil des candidats se déroulera avant chaque CVC pour être force de proposition et désigné ses représentants.

La durée des mandats est fixée à 1 an.

Votant : 14  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
**ADOPTION DE L'ACTE**

3 – Organisation des épreuves du BREVET 2017  
 Epreuves écrites du brevet blanc : 16 et 17 février 2017  
 En conseil pédagogique, il a été fixé la date de l'épreuve orale au mercredi 28 juin au matin.  
 Les épreuves écrites du DNB se dérouleront jeudi 29 juin après-midi et

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

vendredi 30 juin toute la journée

Le jeudi 29 juin au matin sera encadré pour les révisions. Les transports scolaires fonctionnent normalement.

Après les épreuves du vendredi 30 juin, les décisions d'orientation devraient être distribuées.

4- Dotation générale Rentrée 2017

M. le Principal explique la dotation horaire pour faire fonctionner le collège à la rentrée 2017.

Les prévisions d'effectifs sont demandées par la DSDEN en octobre 2016, ce sont les effectifs des CM2 des écoles du secteur qui servent pour les futurs élèves de 6<sup>ème</sup>.

	Etablissement	DSDEN	Nombre divisions
6 <sup>ème</sup>	95	95	4
5 <sup>ème</sup>	95	95	4
4 <sup>ème</sup>	91	90	4
3 <sup>ème</sup>	75	73	3
	356	353	15

Les seuils fixés par la direction académique des services de l'éducation nationale de la Savoie sont :

Cycle 3 = 28 élèves par classe

Cycle 4 = 29 ou 30 élèves par classe

Le collège de Yenne est dans la liste des collèges non favorisés (En lien avec le nombre de boursier et les PCS) pour lesquels le seuil est à 29 élèves par classe.

M. le Principal est inquiet pour les effectifs du niveau 4<sup>ème</sup>.

Une étude des effectifs aura lieu en juin avec les inscriptions réelles.

A ce jour, la dotation générale 2017/2018 est de :

HP = 419.50 h

HSA = 29 h

DG = 448.50 h

+ IMP 6.75

M. le Principal distribue et explique par matière et par niveau :

- annexe 1 « dotation théorique » - répartition des moyens par niveau :

26 h de cours pour tous les élèves + 3 h de marge (marge de 45 h à réintégrer dans les classes)

- annexe 2 avec en jaune les heures ajoutées en utilisant la marge :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

1 : Sciences

6<sup>ème</sup> : maintien de la répartition SVT 1.5 h / SPC 1 h / Technologie 1.5 h

3<sup>ème</sup> : 3 classes avec 4 groupes

2 : Langues vivantes 2

3<sup>ème</sup> : 3 h 00 au lieu de 2 h 30 à la demande de M le DASEN de la Savoie

5<sup>ème</sup> /4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> : 1 groupe d'italien par classe

3 : Anglais

6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : +0.5 h pour AP

4 : Mathématiques

6<sup>ème</sup> /5<sup>ème</sup> : + 0.5 h pour AP

3<sup>ème</sup> : +1 h pour AP

5 : LCA Latin

Maintien de 1 h pour tous les élèves de 5<sup>ème</sup>

6 : Français

6<sup>ème</sup> /5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> : +0.5 h pour AP

3<sup>ème</sup> : +1 h pour AP

La présentation de ces tableaux a été faite au conseil pédagogique le jeudi 16 janvier puis à la commission permanente du lundi 23 janvier et ces tableaux sont affichés en salle des professeurs.

M. Le Principal n'a eu aucune demande particulière à ce jour.

M. Martin s'interroge sur les classes de 4<sup>ème</sup>, si on bascule sur 3 classes, il y aura une répercussion importante car à ce jour on est sur le fonctionnement proposé.

M. le Principal répond que si en juin on retire 29 h de cours (soit 1 classe), il se peut qu'il y ait des changements sur les effectifs en classe de 4<sup>ème</sup> qui deviendraient très lourds et sur les postes provisoires ( BMP / CSD/ CSR)

M. le Principal explique l'annexe 3 : répartition par discipline

19 enseignants sont titulaires pour 340 HP

Il explique pour les nouveaux membres du C.A. la signification des termes :

CSR : complément de service rendu

BMP : bloc de moyen provisoire

CSD : complément de service donné dans un autre établissement.

Cas particuliers :

- Allemand : Mme Mermet, comme professeur stagiaire, a l'obligation de faire une demande de mutation et comme TZR, elle peut revenir sur le poste si elle le souhaite.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

- Musique : depuis de nombreuses années le collège donne 3 heures à un autre collège.
- Arts plastiques : BMP ou CSR (mais au risque d'avoir 2 personnes nommées) ou demande de création. A ce jour, **M. le Principal demande une création de poste définitif** avec un CSD de 3h de façon à stabiliser un personnel et la continuité pédagogique.
- EPS : demande de 13 HP pour faire des cours puis il faudra ajouter à cela le forfait UNSS de 3 h qui est de plus en plus nécessaire (augmentation du nombre d'élèves au collège et à l'AS). Il n'y aura pas de professeur stagiaire EPS l'année prochaine.

M. le Principal demande le vote de la répartition sachant que tout peut-être changé en juin avec 1 classe en moins.

Mme Desmarieux pose la question des HSA à répartir si certains professeurs ne les prennent pas, devons nous les rendre ? M Le Principal répond « non ».

M. Martin évoque de nouveau le choix de l'allemand et /ou de l'espagnol. Le CA s'est prononcé sur ce sujet l'année dernière et la carte des langues, pour le collège de Yenne restera : choix entre l'Allemand et l'Italien comme LV2.

M. le Principal demande le vote pour la répartition proposée :

Votant : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0  
**ADOPTION DE L'ACTE**

**5 – Organisation de la semaine à un autre rythme du 9 mai au 12 mai 2017**

Cette semaine est organisée dans le cadre du projet pédagogique de la chorale et du théâtre avec le résultat du projet H2O.

Beaucoup d'élèves et de professeurs sont pris par ces activités.

Afin d'accueillir les élèves qui ne participent pas à ce projet, d'autres activités ont été mises en place en lien avec la Santé, la sécurité routière, la sensibilisation au handicap, des activités sportives et des heures de révision du DNB pour les 3èmes.

M. le Principal présente le programme avec d'autres projets encore à l'étude, mais pour lesquels de nombreuses conventions seront soumises au vote du C.A.

Une répartition est à faire avec les élèves restants et les différents intervenants.

M. le Principal soumet au vote des membres du C.A. l'organisation du temps scolaire de la semaine du 9 au 12 mai 2017

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b>	

<b>III- Questions financières</b>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Convention : Fédération des motards en colère, pour une intervention mercredi 10 mai 2017 pour des élèves de 4 <sup>ème</sup> pour un budget de 80 €	
Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b>	
Convention : Génération numérique, pour une intervention mardi 9 mai sur l'addiction au numérique, pour un budget de 369 € pour des élèves de 5 <sup>ème</sup>	
Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b>	
Convention avec la prévention routière pour une intervention le mardi 9 mai pour des élèves de 5 <sup>ème</sup>	
Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b>	
Convention avec Mme Marie TRANCHET, MNT73, le jeudi 11 mai pour un budget de 130 € pour des élèves de 3 <sup>ème</sup>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

<p>Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b></p>	
<p>Convention : atelier handicap avec l'APF (association des paralyés de France) pour un budget de 130 € pour des élèves de 4<sup>ème</sup></p>	
<p>Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b></p>	
<p>Convention : L'Association La Fourmilienne pour un budget de 120 € pour des élèves de 4<sup>ème</sup></p>	
<p>Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b></p>	
<p>Contrat : Renouvellement du contrat annuel de la boîte postale n° CCO001018491 du collège de Yenne.</p>	
<p>Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <b>ADOPTION DE L'ACTE</b></p>	

**III- Questions diverses**

Cadre réservé  
à l'autorité de  
contrôle

Aucune question diverse n'a été déposée



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

M. le Principal apporte les informations suivantes :

- Mardi 14 février 2017 : présentation de l'orientation aux familles de 3<sup>ème</sup> avec la présence des proviseurs qui recrutent sur le secteur.

- Concernant l'accès des collégiens de Yenne au lycée du Bugey, nous sommes en attente à ce jour de la décision prise par l'IEN IO de la Savoie en accord avec son collègue de l'AIN. L'année 2016, il n'y a pas eu de dérogation, toutes les demandes avaient été acceptées.

- Matériel informatique :

3 VPI ont été installés en salles 20 / 23 et 21 en décembre 2016

5 ordinateurs sont installés en salle 10 depuis 15 jours

- Toutes les installations du collège sont vieillissantes.

L'autocom ainsi que tous les postes téléphoniques ont été changés et pris en charge par le conseil départemental suite à une panne complète au retour des vacances, le 3 janvier ; en 15 jours tout a été réglé pour le téléphone. Il ne reste plus que la société Schindler pour la connexion de la ligne de l'ascenseur.

- Des travaux de mise en sécurité ont été faits pendant les vacances de Noël dans la cour et à l'entrée arrière de la cuisine ;

- Les visites du collège par des architectes ont été faites le vendredi 20 janvier matin et lundi 23 janvier après-midi suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de restructuration partielle du collège : mise aux normes handicap ; restauration scolaire, salles SVT et sciences physiques et chimie.

- Le prochain CA devrait se tenir le 3 avril 2017 pour le compte financier 2016 présenté par M. Vallet agent comptable du collège.

- La fermeture complète du tunnel du Chat est prévue à partir du 18 avril 2017 et pour 6 mois maximum.

La séance est levée à 20 h.

Annexe 1 : horaires réglementaires

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

2017/2018		Collège Charles Dullin - Répartition des moyens par niveau													mercredi 1 février 2017		
		Dotation "théorique"															
		Letres	Angl	LV2	Math	H G	Tech	SPC	SVT	EPS	Mus	A.P.I	Marge				
		lett	Angl	LV2	Math	H G	Tech	SPC	SVT	EPS	Mus	A.P.I	Marge				
6	A Heures	4,5	4		4,5	3		4		4	1	1	26	3	29		
	B Heures	4,5	4		4,5	3		4		4	1	1	26	3	29		
	C Heures	4,5	4		4,5	3		4		4	1	1	26	3	29		
	D Heures	4,5	4		4,5	3		4		4	1	1	26	3	29		
		18	0	16	0	18	12	16	0	16	0	4	4	104	12	116	
5	A Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	B Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	C Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	D Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
		18	0	12	10	14	12	6	6	6	12	0	4	4	104	12	116
4	A Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	B Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	C Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	D Heures	4,5	3	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
		18	0	12	10	14	12	6	6	6	12	0	4	4	104	12	116
3	A Heures	4	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	B Heures	4	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	C Heures	4	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
	D Heures	4	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1	26	3	29		
		12	0	9	7,5	10,5	10,5	4,5	4,5	4,5	9	0	3	3	78	9	87
															390	45	435

Annexe 2 : proposition de répartition

		Proposition 1 de répartitions au 01/02/2017													Rentrée 2017		
		Letr	Angl	Alle	Ita	Math	H G	Tech	S Ph	SVT	EPS	Mus	A.P.I	Marge			
		lett	Angl	Alle	Ita	Math	H G	Tech	S Ph	SVT	EPS	Mus	A.P.I	Marge			
6	A Heures	5	4,5			5	3	1,5	1	1,5	4	1	1	1,5	29		
	B Heures	5	4,5			5	3	1,5	1	1,5	4	1	1	1,5	29		
	C Heures	5	4,5			5	3	1,5	1	1,5	4	1	1	1,5	29		
	D Heures	5	4,5			5	3	1,5	1	1,5	4	1	1	1,5	29		
		20	0	10	0	0	20	12	8	6	18	0	4	4	8	116	
5	A Heures	5	3,5	2	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0	30		
	B Heures	5	3,5	2	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0,5	29		
	C Heures	5	3,5	2	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0,5	28,5		
	D Heures	5	3,5	2	2,5	3,5	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0,5	28,5		
		20	4	14	2,5	10	14	12	8	6	12	0	4	4	0	116	
4	A Heures	5	3	3	2,5	4	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0	29		
	B Heures	5	3	3	2,5	4	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0	28,5		
	C Heures	5	3	3	2,5	4	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	1,5	28,5		
	D Heures	5	3	3	2,5	4	3	1,5	1,5	1,5	3	1	1	2	29		
		20	2	12	2,5	10	18	12	8	6	12	0	4	4	0	116	
3	A Heures	5	3	3	4,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1		30,5			
	B Heures	5	3	3	4,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1		31,5			
	C Heures	5	3	3	4,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1	0,5	29			
	D Heures	5	3	3	4,5	3,5	1,5	1,5	1,5	3	1	1					
		15	2	9	3	9	13,5	10,5	8	6	9	0	3	3	0	81	
															115	11,5	126,5
		Letres	Angl	Alle	Ita	Math	H G	Tech	S Ph	SVT	EPS	Mus	A.P.I	Marg			
		83	53	8	20	63,5	46,5	24	22	24	49	0	15	15	8	439	

Annexe 3 : TRM / TSM

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 3 du jeudi 26 janvier 2017**

Collège Charles Dullin- Répartition des Moyens par Discipline										
dotation 2017	Heures / Poste : 419,5		H.S.A. : 29		448,5		mercredi 1 février 2017			
SUPPORT POSTE	Apport en ACTUEL	Demande	TYPE de Demande	Apport en ATTENDU	Besoins Matière	UNGS	autre	Besoins Réels	HSA	
SPC / SVT	1	18	3	BMP /CSR	21	22,00		1	23	2
Lettre Clas	1	18			18	18,00			19	1
Lettre Mod	3	48	14	BMP /CSR	62	65,00			67	5
Anglais	3	54	-4	CSD	50	53,00			54	4
Allemand	0	0	8	BMP /CSR	8	8,00			8	0
Italien	1	18	10	BMP /CSR	28	29,00			30	2
Hist Geo	2	36	9	BMP /CSR	45	46,50			48,6	1,5
Mathématiques	3	54	7	BMP /CSR	61	63,50			66	5
Technologie	1	18	3	BMP /CSR	21	24,00			24	3
S.V.T.	1	18	4,5	BMP /CSR	22,5	24,00		1	26,5	3
Educ. Mus	1	18	-3	CSD	15	15,00		0	15	0
Arts Plast	0	0	15	CREATION avec CSD de 3 h	15	15,00			15	0
E.P.S.	2	40	13	BMP /CSR	53	49,00	6		55,5	2,5
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>340</b>	<b>79,5</b>		<b>419,5</b>	<b>432,00</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>448,5</b>	<b>29</b>
<b>Dotation =</b>		<b>Heure Poste + HSA</b>		<b>448,5</b>		<b>Besoins</b>		<b>448,5</b>		<b>0</b>
		419,5	29	448,5						

La secrétaire de séance  
Mme Dettling

Le Président  
M. Villeseche